

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 novembre 2019

<b>Présents</b>	BACONNIER Pascale, CHARBONNIER Pierre, MARIJON David, MEISS Bernard, MOYON Amélie, PASCAL Mehdi, DUBUIS Yann, Maryse CARPENTIER, LAFFONT Juliette, BERNIN Elianne, DEVES Marc
<b>Excusés</b>	JUQUIN Barbara procuration à Elianne BERNIN
<b>Absents :</b>	SOBRAL Michaëlle, MISSET Arnaud
<b>Secrétaire</b>	Marc DEVES

## 1 – SEBA : modification des statuts

Mise en conformité avec la loi « NOTRe »

**Vote à l'unanimité.**

## 2 – SEBA : convention cadre

Meilleure coordination lors des travaux de voirie (entre les Entreprises et le SEBA)

**Vote à l'unanimité**

## 3 – Redevance d'occupation du domaine public

EDF : 209 €

Orange : 326.92 €

**Vote à l'unanimité**

## 4 – Division en volume à Oize : autorisation donnée au Maire

Pour une vente privée, la commune est concernée par un passage communal avec voute sous le bien vendu

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer.

**Vote à l'unanimité**

## 5 - DM N°2 :

Amortissements :

- Subvention Les Calinous : 10 200 € (2017+2018)
- Sde07 : 3859 ;04 €

**Vote à l'unanimité**

## 6 - Réseau eaux pluviales à Haut-Ségur :

Profitant des travaux réalisés pour l'assainissement privé collectif, la commune réalise un réseau d'eaux pluviales.

Devis de l'entreprise SAS ATP 07 d'un montant de 10684.80 € TTC

**Vote à l'unanimité**

## 7- Centre de gestion : risque prévoyance garantie maintien de salaire

Proposition d'adhérer à la convention en choisissant la formule 2 : indemnités journalières et invalidité avec Régime indemnitaire. Maintien plafonné à 90 % de la rémunération indiciaire nette.

**Vote à l'unanimité**

## 8 – Subventions aux associations

Propositions :

- ACCA : 150 €, Amicale Laïque : 150 €, SAVA : 150 €, Altitude 500 : 150 €, Les Amis de St Andéol : 150 €, Les amis du châtaignier : 150 €, l'AMIBA (association du personnel) : 100 €, la Paroisse : 100 €, la factrice : 150 €, les stagiaires (3 cette année) : 100 €/personne, la Prévention Routière : 100 €, la Psychologue Scolaire : 104 €

**Abstentions** : Pierre CHARBONNIER, Medhi PASCAL, Amélie MOYON

**Adopté**

## 9 – Tribunal Administratif : jugement demandant l'abrogation de la délibération du 6 avril 2018 : (opposition à la pose des compteurs Linky)

**Contre** : Mehdi PASCAL, Elianne BERNIN

**Abstention** : Barbara JUQUIN, Yann DUBUIS, Amélie MOYON, David MARIJON

**Adopté**

*Le texte des délibérations est consultable en Mairie. Vu Le Maire, Bernard MEISS*